



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement supérieur

Question orale n° 31

## Texte de la question

M. Jose Rossi rappelle a Mme le ministre de la jeunesse et des sports l'engagement pris par M. le Premier ministre devant la representation nationale de realiser, dans les delais prevus, le programme de delocalisation deja decide. Dans ce cadre, en effet, le ministre de la jeunesse et des sports a engage la delocalisation du centre regional d'education physique et sportive de Montry (Seine-et-Marne) a Ajaccio (Corse-du-Sud) avec un transfert prevu de cinquante emplois. Apres une instruction approfondie de ce dossier conduite en liaison avec l'inspection generale de la jeunesse et des sports, une convention liant le ministere de la jeunesse et des sports et le departement de la Corse-du-Sud a ete signee le 19 mars 1993 par le secretaire general aux affaires corses representant l'Etat et le president du conseil general de la Corse-du-Sud representant le departement de la Corse-du-Sud. Il lui demande de confirmer cet engagement qui, apres le drame du stade de Furiani, est de nature a confirmer la solidarite de l'Etat a l'egard de la Corse et la volonte du Gouvernement de traduire dans les faits une politique ambitieuse d'aménagement du territoire pour la region francaise la plus defavorisee.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rossi José](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 31

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 1993, page 174

**Réponse publiée le :** 30 avril 1993, page 264

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 1993